

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-012

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 mars 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 mars 2017.

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
VU le Code du travail ;

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.1 – Nouvelle maquette de création des DU

Exposé de la décision :

Historique :

Le Service commun de la formation continue (SCFC) présente la nouvelle maquette de création des DU, la maquette actuelle datant de 1998, séparait « Médecine » et « Hors-médecine », n'incluait pas la FOAD, etc.

Elle ne répondait donc plus aux exigences actuelles des diplômés de l'université Paris Descartes, notamment eu égard aux évolutions de la réglementation en matière de formation continue, des récents décrets qualité et à l'essor de la FOAD.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Il est proposé au conseil de valider la nouvelle maquette présentée, ainsi que la politique d'établissement de création des DU, habilités pour une période de cinq ans, hors exceptions, et dont les tarifs seront fixés pour une période de trois ans. La formation s'organise par modules qui peuvent être suivis isolément et être capitalisables.

Dans le cadre d'une création d'un DU :

- pour la conduite du diplôme, un enseignant chercheur devra s'engager à être responsable. Le rôle et les missions du responsable sont définis dans le cadre statutaire présent en début de maquette.
- les objectifs de création et les potentiels du secteur disciplinaire sont des parties ajoutées et essentielles.
- le volume horaire minimum est abaissé de 100 heures à 70 heures.
- la formation devra décrire les objectifs du module et les compétences attendues.
- la maquette contient une nouvelle partie relative à la FOAD.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :

28 AVR. 2017

Transmis au Recteur le :

28 AVR. 2017

- une maquette financière complètera la maquette pédagogique et fera partie intégrante du dossier.

Le programme ne devra pas comporter de publicité de laboratoire (ou autre), sauf s'il existe une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 29
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 29

Fait à Paris, le **28 AVR. 2017**

Le Président



Frédéric DARDEL

